

Session du 18 septembre 2020

Motion relative aux dégâts de la faune sauvage sur les exploitations tarnaises

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 18 septembre, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

- Les dommages agricoles dus au grand gibier, qui sont en constante hausse au niveau national.
- La maîtrise des populations de grand gibier et notamment du sanglier, qui est un enjeu de premier ordre.
- La présence confirmée du loup dans le Tarn et à proximité et la multiplication des attaques de troupeaux dans le département de l'Hérault, en proximité immédiate du Tarn
- Le « plan loup » 2018 – 2023 mis en place début 2018.
- Les attaques de vautours récemment constatées sur des troupeaux tarnais
- les systèmes de production tarnais, majoritairement liés aux cahiers des charges des SIQO, conduits avec une forte part de pâturage et en plusieurs lots, et les conditions agro-climatiques de nos territoires rendant la protection complexe (pentes, imbrication prairies – forêt, nombre de parcelles....)
- les blessures infligées intentionnellement à des chevaux au pré,

Apporte son soutien aux éleveurs victimes de l'attaque de leur troupeau et **rappelle son attachement indéfectible** à ce que la défense des éleveurs et des troupeaux soit toujours prioritaire sur l'expansion du prédateur.

Accueille favorablement les travaux de la cellule de veille mise en place dans le Tarn fin 2018, qui a permis de faire le point sur la présence du loup en France, en Occitanie et dans le département, et de lancer le travail sur les mesures de protection et d'indemnisation ainsi que sur le choix du zonage applicable pour le Tarn.

Demande

- la mise en place d'un plan de gestion du grand gibier qui permette de limiter les dommages causés à la production agricole
- une transparence sur les observatoires loup et vautour
- la mise en place de mesures d'indemnisation pour dommages causés par les attaques de vautours
- la mise en place d'une « brigade de tir loup » en Occitanie, permettant la prélèvement réactif des prédateurs posant problèmes
- la focalisation de la cellule DEMETER auprès des éleveurs d'équidés.

Fait à Albi,
le 18 septembre 2020



Le Président,

Jean-Claude HUC